



# Avis d'enquête publique sur le PLU de la ville

- Actus - Année 2018 - Aout -



Publication date: vendredi 31 août 2018

L'application de la loi ALUR qui a programmé la fin des Plans d'Occupation des Sols (POS) a entraîné la caducité du POS de la commune de Port-Saint-Louis du Rhône à compter du 27 mars 2017 et par voie de conséquence l'application du Règlement National d'Urbanisme (RNU) jusqu'à l'approbation de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

L'application du RNU a principalement deux conséquences pour la commune :

- l'application des règles de constructibilité limitée ;
- un avis conforme du Préfet sur les autorisations d'urbanisme (qui pourra être tacite/ 1 mois) et les déclarations préalables.

La procédure d'élaboration du PLU a été conduite par la commune jusqu'au 31 décembre 2017 puis reprise par la Métropole Aix-Marseille Provence depuis lors, via le Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence en accord avec la commune.

Rappels des principales étapes de la procédure :

- Par délibération du 7 avril 2015, le Conseil Municipal de la commune a engagé la procédure de révision générale du POS valant élaboration du PLU.
- Par délibération n°2015/015 du 07 avril 2015, le conseil municipal a engagé la procédure de révision générale du POS valant élaboration du PLU et modalités de la concertation ;
- Par délibération n°2016/072 du 04 octobre 2016, le conseil municipal a mise au débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ;
- Par délibération n° 2017-086 du 05 décembre 2017, le conseil municipal a donné son accord pour la poursuite par la Métropole Aix-Marseille Provence de la procédure engagée par délibération n°2015/015 en date du 07 avril 2015 du conseil municipal de la ville de Port-Saint-Louis du Rhône ;
- Par délibération n°2017/098 du 18 décembre 2017, le conseil municipal a arrêté de projet du PLU ;
- Par délibération n°URB 026-3584/18/CM du 15 février 2018, le conseil de la Métropole a acté la poursuite de la procédure engagée par la commune en date du 07 avril 2015 ;
- L'enquête publique est ouverte et organisé par arrêté du Président du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence ;

Le déroulement de cette procédure est consultable dans la présente rubrique qui précise le détail des modalités d'organisation de l'enquête publique programmée du vendredi 07 septembre 2018 au mercredi 10 octobre 2018 à la Mairie de Port-Saint-Louis-du-Rhône 3, Avenue du Port à Port-Saint-Louis du Rhône et à la Direction de l'Aménagement du Conseil de Territoire d'Istres Ouest Provence, Trigance IV, Allée de la passe pierre à Istres.

[Retrouvez le détail de ce plu sur le site ouest Provence](#)



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE

### Enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de PORT-SAINT-LOUIS DU RHONE

Par arrêté n°4/18 en date du 31 juillet 2018, la Métropole Aix-Marseille Provence a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de PORT-SAINT-LOUIS DU RHONE dont les objectifs principaux sont :

- Mettre en œuvre le schéma d'aménagement urbain notamment sur le bassin central et de part et d'autre du canal Saint Louis ;
- Définir les secteurs à urbaniser et de renouvellement urbain au vu des évolutions socio-démographiques et économiques ;
- Diversifier le parc de logement pour renforcer la mixité de l'habitat ;
- Diversifier le développement économique avec la mise en place d'un pôle nautisme et mer ;
- Intégrer la ZIP de Fos et la ZAC du Maleborge 2 ;
- Prendre en compte les risques naturels et industriels dans l'aménagement du territoire
- Définir les formes urbaines des espaces à aménager ou à réaménager ;
- Protéger et mettre en valeur le paysage naturel, culturel, industriel et urbain du territoire communal

La Métropole Aix-Marseille Provence est le maître d'ouvrage responsable de la révision générale du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de PORT-SAINT-LOUIS DU RHONE.

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de PORT-SAINT-LOUIS DU RHONE du vendredi 07 septembre 2018 au mercredi 10 octobre 2018 inclus, soit pendant 34 jours consécutifs.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Marseille par décision en date du 25 avril 2018 a désigné Monsieur Alain GIAVARINI en qualité de commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête :

\*à la Direction de l'Aménagement du Conseil de Territoire d'Istres Ouest Provence, Trigance IV, allée de la Passe Pierre à Istres, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30, hors jours fériés,

\*à la Mairie de Port-Saint-Louis-du-Rhône, 3 Avenue du Port, 13518 Port-Saint-Louis du Rhône, le lundi de 09h à 12h et de 14h à 18h, les mardi, mercredi et vendredi de 09h à 12h et de 14h à 18h, le jeudi de 10h à 12h et de 14h à 17h hors jours fériés.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet sur les lieux précités ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, Direction de l'Aménagement du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence, chemin du Rouquier, 13800 Istres.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à l'adresse suivante : [enqpub.pslr.revplu@ampmetropole.fr](mailto:enqpub.pslr.revplu@ampmetropole.fr).

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence à l'adresse suivante : <http://www.ouestprovence.fr/index.php?id=1968>.

Le commissaire enquêteur sera présent pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux lieux, dates et heures suivants :

à la Direction de l'Aménagement du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence, Trigance IV, allée de la Passe Pierre, 13800 Istres,  
- le mardi 2 octobre 2018 de 9h à 12h.

à la mairie de Port-Saint-Louis du Rhône, 3, Avenue du à Port à Port-Saint-Louis du Rhône,

- le vendredi 7 septembre 2018 de 9h à 12h,
- le vendredi 14 septembre 2018 de 9h à 12h,
- le mercredi 19 septembre 2018 de 9h à 12h,
- le lundi 24 septembre 2018 de 15h à 18h,
- le vendredi 28 septembre 2018 de 14h à 17h,
- le jeudi 4 octobre 2018 de 14h à 17h
- le mercredi 10 octobre 2018 de 14h à 17h.

La clôture de l'enquête publique aura lieu à l'issue de cette dernière permanence.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la Direction de l'Aménagement du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence, ainsi qu'à la mairie de Port-Saint-Louis du Rhône et sur le site Internet <http://www.ouestprovence.fr/index.php?id=1968> pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille Provence se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU de la commune de PORT-SAINT-LOUIS DU RHONE ; il pourra au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.